

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 06 Avril 2018

PRESENTS : Tous sauf Jérémy PASTEUR
Christophe GESLOT arrive à partir du point 4.

Mme Sylvie ZILIO a été nommée **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 00

DELIBERATION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 du trésorier :

- COMMUNE (fourni corrigé)	10 pour
- ASSAINISSEMENT	10 pour
- AU CHÊNE	10 pour
- LOTISSEMENT	10 pour
- BOIS	10 pour
- CCAS	10 pour

DELIBERATION N° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Sous la présidence de M. Jacques ADRIANSEN 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du service Commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	375 375,13 €
Recettes	437 609,04 €
Résultat de l'exercice :	62 233,91 €
Excédent antérieur :	191 058,35 €
Excédent de clôture :	253 292,26 €

Investissement :

Dépenses	156 054,66 €
Recettes	184 574,31 €
Résultat de l'exercice :	28 519,65 €
Déficit antérieur :	71 019,57 €
Résultat de clôture:	- 42 499,92 €

Pas de restes à réaliser.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service Commune, en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier.**

DELIBERATION N° 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT

Sous la présidence de M. Jacques ADRIANSEN 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du budget Lotissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	47 300,84 €
Recettes	47 300,84 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Excédent antérieur	247 322,75 €
Résultat de clôture :	247 322,75 €

Investissement :

Dépenses	5 600,00 €
Recettes	41 700,84 €
Résultat de l'exercice :	36 100,84 €
Déficit antérieur	238 081,69 €
Résultat de clôture :	- 201 980,85 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget Lotissement, en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier.**

DELIBERATION N° 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CCAS

Sous la présidence de M. Jacques ADRIANSEN 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du budget CCAS qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	2 040,19 €
Recettes	3 381,77 €
Résultat de l'exercice :	1 341,58 €
Excédent antérieur :	590,23 €
Excédent de clôture :	1 931,81 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget CCAS, en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier.**

DELIBERATION N° 5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AU CHENE

Sous la présidence de M. Jacques ADRIANSEN 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du service AU CHENE qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	12 696,83 €
Recettes	23 809,70 €
Résultat de l'exercice :	11 112,87 €
Excédent antérieur	6 285,13 €
Résultat de clôture :	17 398,00 €

Investissement :

Dépenses	17 522,86 €
Recettes	23 601,41 €
Résultat de l'exercice :	6 078,55 €
Résultat antérieur	- 22 941,41 €
Déficit de clôture :	16 862,86 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service Au Chêne, en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier.**

DELIBERATION N° 6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BOIS

Sous la présidence de M. Jacques ADRIANSEN 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du service BOIS qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	68 698,65 €
Recettes	86 629,40 €
Résultat de l'exercice :	17 930,75 €
Excédent antérieur	0 €
Résultat de clôture :	17 930,75 €

Investissement :

Dépenses	6 506,10 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice :	- 6 506,10 €
Déficit de clôture :	6 506,10 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service Bois, en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier.**

DELIBERATION N° 7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de M. Jacques ADRIANSEN 2^{ème} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du service AU CHENE qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Excédent antérieur	0 €
Résultat de clôture :	0 €

Investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	29 116,05 €
Résultat de l'exercice :	29 116,05 €
Déficit antérieur	29 116,05 €
Résultat de clôture :	0 €

Pas de restes à réaliser en dépenses et recettes.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service Au Chêne, en concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier.**

DELIBERATION N° 8 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET AU CHENE 2018

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2018 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 535,14 €
au compte R 002

Section d'Investissement :

Affectation du déficit d'investissement de 16 862,86 €
au compte D 001

Compte 1068 (besoin de financement) : 16 862,86 €

Pas de Reste à réaliser.

DELIBERATION N° 9 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNE 2018

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2018 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 210 792,34 €
au compte R 002

Section d'Investissement :

Affectation du déficit d'investissement de 42 499,92 €
au compte D 001

Compte 1068 (besoin de financement) : 42 499,92 €

DELIBERATION N° 10 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET LOTISSEMENT 2018

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2018 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 247 322,75 €
au compte R 002

Section d'Investissement :

Affectation du déficit d'investissement de 201 980,85 €
au compte D 001

Pas de reste à réaliser.

DELIBERATION N° 11 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET CCAS 2018

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- Report de l'excédent de 1 931,81 € au compte R 002 section de fonctionnement

- Pas de reste à réaliser.

DELIBERATION N° 12 : AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET BOIS 2018

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2018 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 11 424,65 € au compte R002

Affectation du déficit d'investissement 6 506,10 € au compte D 001

Besoin de financement 6 506,10 € au compte 1068

Pas de Reste à réaliser.

DELIBERATION N° 13 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	434 657,60 €
- recettes :	621 597,89 €

Section d'investissement :

- dépenses :	153 737,47 €
- recettes :	153 737,47 €

DELIBERATION N° 14 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	810 822,75 €
- recettes :	810 822,75 €

Section d'investissement :

- dépenses :	631 980,85 €
- recettes :	631 980,85 €

DELIBERATION N° 15 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2018

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	3 472 €
- recettes :	3 472 €

DELIBERATION N° 16 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF AU CHENE 2018

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	31 175,00 €
- recettes :	31 175,00 €

Section d'investissement :

- dépenses :	36 012,86 €
- recettes :	36 012,86 €

DELIBERATION N° 17 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BOIS 2018

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	147 200,65 €
- recettes :	149 424,65 €

Section d'investissement :

- dépenses :	26 506,10 €
- recettes :	26 506,10 €

DELIBERATION N° 18 : CHEMINS RURAUX : SOUS LA GRAPILLE ET CHEMIN DU FRAZILLOT

M. le Maire présente le projet de réalisation de travaux de réfection de voirie des chemins ruraux Sous la Grapille et du Frazillot.

Les travaux consistent à couler un béton routier sur 475 m. les travaux auraient lieu en septembre 2018 et seraient réalisés par les élus et le personnel communal.

Les démarches administratives pour la réalisation de ces travaux auront lieu cet été.

Le Conseil prend acte de ces propositions de travaux et donne son accord, à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 : TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE

M. le Maire rappelle au Conseil que le classement de la voirie communale avait été établi comme suit :

- voies desservant les habitations : classées en chemins publics
- voies ne desservant pas des habitations : classées en chemins ruraux

Dans le cadre du transfert de compétence à la CAGB, il convient de mettre à jour le tableau de classement des voiries.

M. le Maire demande à chaque élu de faire un point sur son secteur compte tenu des exigences de la CAGB.

Le tableau sera remis à jour lors d'un prochain conseil.

De plus, le Conseil demande à ce que la Commune puisse changer de secteur CAGB compte tenu de l'animation des différentes réunions du secteur saint-vitois.

DELIBERATION N° 20 : REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP

M. le Maire informe le Conseil qu'une réforme des différents régimes indemnitaires de la fonction publique d'Etat doit, progressivement, être transposée dans la fonction publique territoriale.

Cette réforme, appelée RIFSEEP, vise à instaurer un régime indemnitaire modulable pour les agents.

M. le Maire propose que les primes actuellement en vigueur sur la Commune (IAT & IEMP) soient remplacées par le RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2018.

La Commune va se rapprocher du Centre de Gestion afin d'établir une proposition pour le 1^{er} juillet 2018, à cout constant.

DELIBERATION N° 21 : REFACTURATION HEURES MENAGE SIVOS

L'employé communal ayant effectué des heures pour assurer le ménage dans l'école Nelson Mandela pour le compte de l'école de Roset-Fluans en plus de son service, ces heures sont à refacturer au SIVOS du RPI Les 3 Moulins. Les heures à refacturer se décomposent comme suit :

8 heures, en heures supplémentaires, soit 133,83 € brut, dont 34,63 € de charges patronales.

Soit un montant total à refacturer au SIVOS de 133,83 €.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité. La délibération sera transmise au SIVOS du RPI Les 3 Moulins.

DELIBERATION N° 22 : REFACTURATION HEURES TRAVAUX TECHNIQUES SIVOS

L'employé communal ayant effectué des heures pour le compte de l'école de Roset-Fluans, ces heures sont à refacturer au SIVOS du RPI Les 3 Moulins. Les heures à refacturer se décomposent comme suit :

6 heures, soit 63,26 € brut, dont 3,76 € de charges patronales.

Soit un montant total à refacturer au SIVOS de 63,26 €.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité. La délibération sera transmise au SIVOS du RPI Les 3 Moulins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.

Compte rendu affiché le 10 avril 2018

Les Présidents de séance

Le Maire
M. Arnaud GROSPERRIN

Le 2^{ème} Adjoint
Jacques ADRIANSEN